

Qu'est-ce que le RGPD ?

C'est le **Règlement Général pour la Protection des Données**. Celui-ci est applicable à l'ensemble des pays membres de la Communauté Européenne. Il entre en vigueur à partir du 25 mai 2018. Il s'applique à toutes les entreprises et établissements publics qui collectent, traitent et stockent des données à caractère individuel.

Quelles sont les éléments nouveaux apportés par ce règlement ?

L'obligation d'information existe déjà dans la loi Informatique et Libertés. Elle est renforcée par le RGPD : l'information doit être plus complète et plus précise. Elle est par ailleurs assouplie sur les modalités de fourniture et de présentation de cette information.

La transparence permet aux personnes concernées :

- de connaître la raison de la collecte des différentes données les concernant ;
- de comprendre le traitement qui sera fait de leurs données ;
- d'assurer la maîtrise de leurs données, en facilitant l'exercice de leurs droits.

Pour les responsables de traitement, elle contribue à un traitement loyal des données et permet d'instaurer une relation de confiance avec les personnes concernées.

Le Délégué à la protection des données :

Conformément au RGPD un **Délégué à la Protection des Données** (DPO) a été désigné au sein de la Chambre d'agriculture de la Réunion. Le DPO est l'interlocuteur spécialisé dans la protection des données personnelles, il est chargé de veiller à la bonne application des règles de protection des données personnelles, il est l'interlocuteur privilégié de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), et de toutes personnes concernées par une collecte ou un traitement de données à caractère personnel.

Les mentions d'information générale à destination des personnes :

Nous plaçons au centre de nos préoccupations la protection des données à caractère personnel que vous nous confiez, que vous soyez agriculteur, partenaire ou utilisateur de nos services et de nos outils numériques. Notre relation avec vous est fondée sur un principe de transparence visant à respecter votre vie privée conformément au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) et à la loi informatique et libertés, en vigueur en Europe et en France.

La présente politique générale vous informe sur le responsable des traitements, les catégories de données à caractère personnel que nous traitons, la façon dont nous les utilisons, les catégories de destinataires auxquels nous les communiquons, ainsi que sur les droits dont vous disposez.

Afin d'exercer nos missions d'établissement public (EPA) et de conseils envers le monde agricole, nous sommes amenés à collecter, à stocker et à traiter des informations personnelles vous concernant (agents de l'établissement, partenaires, ressortissants agricoles et sous-traitants).

Afin de vous informer de vos droits, de vos libertés et conformément au Règlement sur la Protection des Données nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

- **L'organisme responsable du traitement des données :**
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA REUNION
24 Rue de la source – BP 10134
97463 Saint-Denis Cedex
Téléphone : 02 62 94 25 94
Adresse électronique : president@reunion.chambagri.fr

- **La personne responsable du traitement de données :**
M. le Président de la CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA REUNION
Téléphone : 02 62 94 25 94
Adresse électronique : president@reunion.chambagri.fr

- **Le caractère obligatoire ou facultatif du recueil des données :**
Tous les traitements s'appuient sur des bases juridiques, c'est à dire ce qui nous autorise à les mettre en œuvre : il peut s'agir de votre consentement, du respect d'une obligation prévue par un texte de loi, de l'exécution d'un contrat, etc.
La collecte de ces informations est donc nécessaire et même parfois obligatoire, dans la mesure où elles nous permettent de réaliser toutes nos missions de service public, de suivi, et de conseil.

- **La finalité des traitements et des données collectées :**
Ces informations vous sont communiquées lors de la mise en œuvre de tout traitement et de la collecte des données nécessaires pour sa réalisation. Toutes les données sont traitées et collectées uniquement sur la base des fondements juridiques prévus par la Réglementation et notamment dans le cadre de l'exécution d'un contrat, à des fins d'intérêts légitimes rendant obligatoire le traitement ou, le cas échéant, sur la base de votre consentement.

- Les catégories de données collectées et traitées les plus courantes sont les suivantes : les données d'identification (nom, prénom, date de naissance, ...); les données de contact (adresse électronique , adresse postale et numéro de téléphone ..); les données de localisation, et toutes celles qui sont nécessaires à l'exécution des prestations et des suivis dont vous êtes les bénéficiaires.

- Toutes autres utilisations de vos données personnelles seront systématiquement soumises à votre consentement écrit.

Vous pouvez nous demander à tout moment de vous les communiquer dans la limite des traitements vous concernant par les moyens suivants :

- Par voie postale à l'adresse suivante : **Chambre d'agriculture de la Réunion**
24 Rue de la source – BP 10134
97463 Saint-Denis cedex

- Par Téléphone ou par fax au : **Tél :02 62 94 25 94 – Fax : 02 62 21 06 17**

- Par courriel aux adresses suivantes : president@reunion.chambagri.fr,
dpo@reunion.chambagri.fr

– **Les destinataires ou catégories de destinataires des données :**

Vos données personnelles pourront être traitées dans nos services par du personnel habilité, par des partenaires du monde agricole, par des sous-traitants. Dans tous les cas, ces catégories de destinataires vous sont précisées lors de la mise en œuvre du traitement ou de la collecte des données. Si des transferts en dehors de l'Union Européenne s'avèrent nécessaires, ils seront effectués dans le strict respect de la réglementation.

Ces informations vous sont communiquées de manière précise lors de la mise en œuvre des traitements. Vous pouvez nous demander à tout moment de vous les communiquer dans la limite des traitements vous concernant par les moyens suivants :

- Par voie postale à l'adresse suivante : **Chambre d'agriculture de la Réunion**
24 Rue de la source – BP 10134
97463 Saint-Denis cedex
- Par Téléphone ou par fax au : **Tél :02 62 94 25 94 – Fax : 02 62 21 06 17**
- Par courriel aux adresses suivantes : president@reunion.chambagri.fr,
dpo@reunion.chambagri.fr

– **La durée de conservation des données :**

Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées, ou pour permettre de satisfaire les obligations légales.

Cette information vous est communiquée lors de la mise en œuvre du traitement.

Vous pouvez nous demander à tout moment de vous la communiquer dans la limite des traitements vous concernant par les moyens suivants :

- Par voie postale à l'adresse suivante : **Chambre d'agriculture de la Réunion**
24 Rue de la source – BP 10134
97463 Saint-Denis cedex
- Par Téléphone ou par fax au : **Tél :02 62 94 25 94 – Fax : 02 62 21 06 17**
- Par courriel aux adresses suivantes : president@reunion.chambagri.fr,
dpo@reunion.chambagri.fr

– **Le droit des personnes concernées :**

Toute personne concernée par un traitement mis en œuvre au sein de la Chambre d'agriculture de La Réunion dispose du **droit d'accès** suivant sur les données le **concernant** :

- de consultation, de rectification, d'opposition, de suppression/effacement, de limitation et de portabilité, ce dernier offre aux personnes la possibilité de récupérer une partie de leurs données dans un format ouvert et lisible par une machine. Elles peuvent ainsi les stocker ou les transmettre facilement d'un système d'information à un autre, en vue de leur réutilisation à des fins personnelles.

Ce droit vous est communiqué lors de la mise en œuvre du traitement, et notamment sur les documents de collecte dans une mention dédiée à cet effet.

Ce droit peut être exercé à tout moment auprès des personnes ou service de la Chambre d'agriculture suivants :

- *Le Responsable du traitement* : **M. le Président de la Chambre d'agriculture de la Réunion**
 - Par voie postale à l'adresse suivante : **Chambre d'agriculture de la Réunion**
24 Rue de la source – BP 10134
97463 Saint-Denis cedex

- Par Téléphone ou par fax au : Tél :02 62 94 25 94 – Fax : 02 62 21 06 17
- Par courriel à l'adresse suivante : president@reunion.chambagri.
- **Le Délégué à la protection des données : M. le Délégué à la protection des données de la Chambre d'agriculture de la Réunion**
 - Par voie postale à l'adresse suivante : **Chambre d'agriculture de la Réunion
24 Rue de la source – BP 10134
97463 Saint-Denis cedex**
 - Par Téléphone ou par fax au : Tél :02 62 94 25 94 – Fax : 02 62 21 06 17
 - Par courriel à l'adresse suivante : dpo@reunion.chambagri
- **Les compléments d'informations, les réclamations et les plaintes :**

Toute personne concernée par un traitement peut, si elle le souhaite, saisir le Délégué à la protection des données de la Chambre d'agriculture de La Réunion dont les coordonnées sont précisées ci-dessus ou la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés afin de faire valoir ses droits décrits ci-dessus à l'égard de la protection de ses données.

D'une manière plus globale :

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, nous mettons en œuvre tous les moyens adéquats et proportionnés aux risques pour garantir la confidentialité des données qui nous sont confiées ainsi que leur protection à l'égard des risques de destruction ou de détournement.

Une attention particulière est portée aux demandes d'informations et à l'exercice du droit d'accès, de modification, de retrait, de suppression, de limitation, d'opposition et de portabilité, afin de respecter le délai légal d'un mois.

Pour ce faire, des dispositifs de protections informatiques, organisationnels et matériels en matière d'aménagement des locaux sont déployés de manière proportionnée aux risques encourus. Des réunions de présentation de sensibilisation à destination des agents sont réalisées d'une manière régulière afin qu'ils s'approprient les mécanismes et les processus de la protection des données. Un Délégué à la protection des données a été nommé comme référent.

Le président de la Chambre d'Agriculture de La Réunion,